Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212200984-20251211-2025120107-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DECEMBRE, à VINGT heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 04 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Christine BRETON, Gérard BEUVE Adjoints, Fabienne PERRO, Linda BRIAND, Benoît ROUAULT, Jérôme LEYRIT, Stéphanie KERAUFFRET, David GAUBERT, Corentin POILVET, Murielle NICOLAS, Isabelle GICQUEL et Chrystèle LEFORT, Eric MINIER.

Absents excusé(e) s :

Le Conseil nomme Corentin POILVET en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2025-12-01-07
4.1 PERSONNEL COMMUNAL - FIXATION DU TAUX DE PROMOTION 2025

Madame La Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article L 522-27 du code général de la fonction publique et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux : pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit «ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Madame la maire indique qu'elle a saisi le Comité Social territorial pour un ratio de 100% pour tous les grades de la Commune au titre de l'année 2025. Le comité social territorial a émis le 1er décembre 2025, un avis favorable de principe.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Considérant les changements à intervenir au niveau du personnel de la Commune,

- **DECIDE, vu l'avis du comité technique, d'adopter le ratio de 100 %, au titre de l'année 2025, pour l'ensemble des grades de la Commune.**
- **AUTORISE Madame La Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Corentin POILVET,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 12 décembre 2025 - transmise en Préfecture le 12 décembre 2025
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire